

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00427

Numéro SIREN : 305 522 807

Nom ou dénomination : SICA SA EUREA COOP

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/007893

**SICA S.A EUREA Coop**

Société Coopérative à capital variable

Siège social : 49 Route de Saint-Etienne - 42110 FEURS

-----  
305 522 807 RCS SAINT ETIENNE



**CERTIFIÉ CONFORME**

**EXTRAIT DU  
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le Lundi onze septembre,  
A neuf heures trente,

Les membres du Conseil d'administration de la société EUREA Coop se sont réunis à l'Hôtel Bel Horizon, 24 Chemin de Molle, 43400 Le Chambon Feugerolles, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election du nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Election du nouveau bureau,
- Renouvellement du mandat du Directeur Général,
- Délégations du Conseil d'Administration.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Sont présents :

- Monsieur Christophe CHAVOT, Président,
- Monsieur Franck ROUX, vice-Président,
- Monsieur Jean-Michel JAVELLE vice-Président,,
- Monsieur Thierry CHALENDARD,
- Monsieur Didier CHAPEL,
- Monsieur Julien DELHEUR,
- Madame Laurence DESPINASSE,
- Monsieur Cédric LAREURE,
- Monsieur Clément MILLION,
- Monsieur Franck PASSEMARD,
- Monsieur Raphaël REYNAUD,
- Monsieur David CRESPIY,
- Monsieur Maxime SUBTIL,
- Monsieur David BRUYERE,
- Monsieur Didier MARTEL,
- Monsieur Yannick VILLARD

Absents excusés :

- Monsieur Loïc CHEZE,
- Monsieur Guillaume AVINAIN.

Participent également à la réunion :

- Monsieur Bertrand RELAVE, Directeur Général de la SICA S.A EUREA Coop,
- Monsieur Denis VILBOIS, Directeur Administratif et Financier de la SICA S.A EUREA Coop.

Monsieur Christophe CHAVOT préside la séance et constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Monsieur Denis VILBOIS remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Puis, le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

## **DEMISSION DU PRESIDENT**

Monsieur Christophe CHAVOT confirme son intention de démissionner de ses fonctions de Président à compter de ce jour et précise qu'il maintient son mandat d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale du 1<sup>er</sup> Décembre 2023.

## **ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT**

L'élection du nouveau Président a lieu sous la Présidence de Monsieur Didier CHAPEL.  
Messieurs Clément MILLION et Maxime SUBTIL sont nommés scrutateurs.

Monsieur Christophe CHAVOT propose la candidature de Monsieur Jean-Michel JAVELLE pour lui succéder à la présidence d'EUREA Coop, Monsieur Jean-Michel JAVELLE ayant par ailleurs fait savoir qu'il acceptait de faire acte de candidature.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret. 16 administrateurs sont présents au moment du vote.

### Président

A obtenu :  
Monsieur Jean-Michel JAVELLE                      16 voix sur 16 exprimées

Monsieur Jean-Michel JAVELLE est donc élu Président d'EUREA Coop. Il prend la parole et remercie le Conseil pour la confiance qu'il vient de lui témoigner par ce vote à l'unanimité et déclare souhaiter poursuivre le travail dans la continuité et pour la pérennité du groupe EUREA.

Il remercie également Christophe CHAVOT pour ses actions menées au sein de la coopérative durant ces dix années d'engagement.

A son tour, Christophe CHAVOT remercie les membres du Conseil d'Administration et Bertrand RELAVE pour le travail fructueux réalisé en commun au service de la coopérative.

---

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration ne remet pas en cause les dispositions concernant la dissociation des pouvoirs de Président et de Directeur Général, décidées par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 12 Janvier 2004.  
Puis, conformément aux statuts, le Conseil d'Administration renouvelle à l'unanimité le mandat de Directeur Général de Monsieur Bertrand RELAVE.

---

## **POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Bertrand RELAVE pour accomplir les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à dix heures et trente minutes.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et à minima un membre du Conseil d'administration.

